

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès Verbal de la séance du jeudi 05 mai 2022

Date de convocation : L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à vingt heures quarante cinq, 28 avril 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 28 avril 2022  
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAIS, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ et Christelle LEVILLAIN formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 14

Absent excusé : Tony BERTRON  
Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Lotissement des Grandes Forges : - Validation Ouverture des plis pour la viabilisation, - Dénomination des rues ; -2\* Réaménagement Mairie : - Validation ouverture des plis lot 3 Menuiserie, - Démarrage du chantier ; -3\* Décisions Municipales ; -4\* Organisation de la cérémonie du 08 mai ; -5\* FestiLoir ; -6\*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -7\*- Informations communautaires ; -8\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Gervais COMPAIN comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **2022-05-01 : LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

#### **1\* ATTRIBUTION DES LOTS POUR VIABILISATION :**

Le Maire présente les rapports des offres pour la réalisation du lotissement des Grandes Forges élaboré par le Maître d'Œuvre PAYSAGE CONCEPT et SODEREF DÉVELOPPEMENT.

La date limite de réception des offres du Marché À Procédure Adaptée (MAPA) était fixée au 28 mars 2022.

La commission d'appel d'offres a ouvert :

- quatre plis pour le lot 1 "Voirie et Assainissement" et un courrier d'excuse,
- trois plis pour le lot 2 "Réseaux divers" et un courrier d'excuse,
- trois plis pour le lot 3 "Espaces verts".

L'analyse technique et financière des offres induit, après mise au point des demandes, de précisions et négociation, à proposer l'offre des entreprises suivantes, comme étant économiquement les plus avantageuses :

- LOT 1 ENTREPRISE LOCHARD BEAUCÉ (ELB) avec un montant s'élevant à 397 660,80 € HT
- LOT 2 ENTREPRISE TELELEC avec un montant, hors option s'élevant à 123 911,70 € HT
- LOT 3 ENTREPRISE ID VERDE avec un montant s'élevant à 44 775,59 € HT

Soit un montant total de 566 348,09 € HT hors option (-7,61 % par rapport à l'estimation initiale) et 576 676,09 € HT avec option "Eau potable" (-7,60 % par rapport à l'estimation initiale).

Il est rappelé que cette option est à lever suivant les prestations réalisées ou non par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Courcelles-La-Forêt. La prise en compte de l'option "eau potable" du lot 2 ne change pas l'ordre des candidats.

Le Maire propose de valider cette analyse des offres. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

## **2\* DÉNOMINATION DE LA RUE DE LA TRANCHE 1 :**

Le Maire rappelle que, lors des précédents conseils municipaux, la dénomination des rues du lotissement des Grandes Forges avait été évoquée.

Afin de permettre la fin des études du futur lotissement des Grandes Forges, il y a lieu de dénommer au moins la première tranche de ce lotissement.

Le Maire rappelle toutes les propositions évoquées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer la première tranche du lotissement des Grandes Forges : rue du Volier.

\*\*\*\*\*

## **2022-05-02 : RÉAMÉNAGEMENT ET ISOLATION DE LA MAIRIE :**

### **1\* ATTRIBUTION LOT 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES :**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'appel d'offres pour le réaménagement et l'isolation de la mairie, le lot 3 "menuiseries extérieures et intérieures" était déclaré infructueux, par deux fois. L'architecte a consulté plusieurs entreprises locales et deux ont déposé une offre : les entreprises SARL MDH (Menuiserie Didier HERMANGE) de Chantenay-Villedieu et MG MENUISERIE (Mickaël GUÉRINET) de la Flèche.

Après contrôle des devis, l'architecte estime que l'entreprise MDH est mieux disante avec un montant de 36 900 € hors taxes alors que MG Menuiserie est à 49 917,74 € HT. L'estimation de l'architecte était de 35 500 € HT.

Le Maire propose d'attribuer le lot 3 du réaménagement de la mairie à l'entreprise MDH Z.A. de la Croix 72430 Chantenay-Villedieu.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Des élus émettent quelques réserves quant à cette entreprise. Le Maire alertera l'architecte.

## **2\* DÉMARRAGE DU CHANTIER :**

Le chantier de réaménagement de la mairie est démarré depuis lundi 2 mai 2022. les grilles de sécurité sont installées et le local technique de la mairie a été aménagé en base de vie pour les ouvriers. Un bungalow de chantier était prévu sur la place du Docteur Gosselin, et ne sera peut-être pas posé avant juillet.

La démolition débutera mercredi 11 mai par le grenier, puis par le plafond de la salle de conseil municipal. Une goulotte pour l'évacuation des gravats sera installée au pignon arrière de la mairie. Cette destruction est sous-traitée par l'entreprise TAVANO à l'entreprise DOMUS et durera environ trois semaines.

Il y aura des nuisances : poussière bruit. L'arrêt des travaux est sollicité entre 12 et 14 heures pour limiter la gêne pour le personnel communal. La protection du parquet de la salle de conseil et de l'escalier menant aux étages est prévue.

Le déménagement des archives au grenier pourrait être organisé dans l'été.

Le Maire remercie sincèrement les agents et élus qui ont participé au déménagement et à l'hébergement du mobilier.

Les réunions de chantier sont prévues chaque lundi à 10h30.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

## **2022-05-03 : RENONCIATION DROIT DE PRÉFÉRENCE PARCELLE BOISÉE ZN 30 :**

En application des articles L.331-19 à 24 de la Loi 2014-1170 du 13 octobre 2014, et les articles L.331-24 et suivants du Code Forestier, Le Maire présente la notification des conjoints GUYON concernant le projet de vente d'une parcelle de taillis, sis à Villaines-sous-Malicorne, lieu dit La Boulaye, référencée au cadastre section ZN numéro 30, d'une contenance totale de 3 hectares 41 ares 90 centiares dont le prix de vente est fixé à onze mille euros (11 000 €).

La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur.

Le Maire propose de renoncer à acquérir ce bien.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

## **2022-05-04 : DÉCISIONS MUNICIPALES :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
16-2022	Devis 202063 Florent COMPAIN 20 rue de l'Argance 72270 Villaines-sous-Malicorne	Fourniture végétaux, aménagement aire de jeux du square : 1 159,91 € HT.
17-2022	Devis du 19/04/2022 EARL Les Serres de Julie La Récompense 72200 Bazouges-Cré-sur-Loir	Fourniture fleurs annuelles : Sauge, Gaura, Sunpatiens : 307 € HT.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

## **2022-05-05 : ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2022 :**

Le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie commémorative de la fin de la deuxième guerre mondiale du dimanche 08 mai 2022.

- 10 h 15 Rassemblement au monument aux Morts dans le cimetière de Villaines avec dépôt de gerbes et appel des morts.

- 10 h 45 : Rassemblement à la salle des fêtes d'Arthezé.

- 11 h 00 : Messe suivie d'un défilé avec la participation de l'Harmonie Le Bailleul-Villaines. Dépôt de gerbes au monument aux Morts d'Arthezé.

- 12 h 30 : Vin d'honneur servi à la salle multi-activités d'Arthezé.

Le Maire invite les conseillers municipaux, toute la population et les enfants de l'école à célébrer cet armistice.

\*\*\*\*\*

## **2022-05-06 : ORGANISATION FESTIVAL FESTLOIR 2022 :**

Le Maire rappelle que la commune de VILLAINES recevra le festival FESTILOIR.

La date retenue par le Pays Vallée du Loir est le dimanche 24 juillet 2022.

Le groupe de musique de blues "MUDDY GURDY" donnera un concert.

Les commerçants villainais assureront la partie restauration.

La commune devra installer des barrières de sécurité tout autour du site de la salle des fêtes.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

## **2022-05-07 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

### **1\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Christelle PHILIPPE annonce que deux agentes périscolaires sont en arrêt maladie (COVID).

-----

### **2\* COMMISSION COMMUNICATION :**

Marie-Jo ROUAULT informe que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Une réunion de la commission Communication et le Comité des Fêtes programmera les animations de la fête nationale prévue le samedi 09 juillet 2022. Un devis a été demandé pour la fourniture et le tir du feu d'artifice. Le Cyclo Sports Fléchois a été sollicité.

En ce qui concerne les soirées estivales, l'activité Canoë Kayak est prévue le mardi 19 juillet 2022. Pour l'astronomie, il faut une date de pleine lune. Deux animations "Chauve souris" et "balade" sont également programmées.

Tony BERTRON et Adrien BESSON se proposent de participer à une prochaine réunion de chantier de l'église pour, entre autres, prendre des photos du village depuis l'échafaudage entourant le clocher.

Marie-Jo ROUAULT et Adrien BESSON seront en formation sur le thème "Facebook Biodiversité".

-----

### **3\* COMMISSION CADRE DE VIE :**

Laurence COSNARD signale qu'elle va réunir les membres de la commission "Cadre de Vie" pour choisir les futurs motifs d'illumination, inscrits au budget 2022. Les plantations ont été commandées.

La subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sollicitée à hauteur de 50 % de l'aménagement d'aire de jeux au Square : 34 500 € sur un projet de 69 000 € a été acceptée seulement pour un peu plus de 20 % soit 14 000 €. L'investissement devra donc être revu à la baisse en 2022. La commission retiendra les éléments nécessaires pour créer cet espace à minima.

-----  
**4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

Joël BIGNON explique que le clocher de l'église est échafaudé. L'entreprise de couverture-charpente commence ses travaux le mercredi 11 mai. Une réunion de chantier est prévue le lendemain à 14h00.

L'emprise pour la règlementation de la circulation sera étudiée.

La commission Travaux se réunira le samedi 21 mai 2022 à 9h30 à la salle des fêtes.

-----  
**5\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

Daniel GUÉRINET annonce que le 21 avril, il a réuni sa commission pour lister le programme voirie 2022. Il attend les chiffrages du service communautaire pour les travaux avancés : bordure, traversée de route et regard VC 10 route de Vaugirault, Belle Noë, le Hallay ; rechargement route du Buisson, La Grande Querlière ; réfection VC 1 route de la Sionnerie ; purge VC8 à la Galoisière et dans l'agglomération : réfection du trottoir à l'angle des rues du Douau et d'Anjou ; étude du problème de pente pluviale devant le 19 rue Principale.

Le programme de curage des fossés sera réalisé en fonction des travaux retenus plus : CR 60 fossé d'infiltration, réfection accotements VC 7 route du Bailleul.

D'autres travaux sont envisagés : VC 13 route de La Pichardière : abattage d'une dizaine de peupliers trembles risquant de tomber, marquage des places de stationnement parking de la salle des fêtes-école et du trottoir rue de Bonne Fontaine, panneau de prévenance du carrefour des justices sur la VC1.

Le Maire explique que l'augmentation du coût des enrobés (+ 40 %) limitera la quantité des travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2022-05-08 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

La restitution du diagnostic voirie communautaire sera rendue le mercredi 11 mai à partir de 18h30 dans la salle de conseil municipal de La Flèche.

Une réunion communautaire "Petite Enfance" s'est déroulée ce mercredi 04 mai à La Flèche à laquelle assistait Laurent HUBERT et Christelle PHILIPPE. Il y a de moins en moins d'assistantes maternelles sur le pays fléchois. C'est un métier à responsabilités qui demande une grande disponibilité. Il attire moins les jeunes car l'exercice est complètement différent d'autrefois. Les personnes intéressées souhaitent, de plus en plus, se rassembler dans des Maisons d'Accueil Maternelles (MAM) pour éviter l'isolement.

Une expérimentation pourrait être lancée. Actuellement il existe, sur la commune de La Flèche 40 places en collectif et 40 places en crèche familiale. Il y a aussi des assistantes maternelles indépendantes à La Flèche. Le nid maternel pourrait être un mélange des deux systèmes.

À Villaines, la situation n'est pas encore délicate mais il faut rester vigilant et anticiper.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2022-04-15 : QUESTIONS DIVERSES :**

**1\* DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 4 :**

Le Maire rappelle que, lors des précédentes séances, le Conseil Municipal avait évoqué la dénomination des rues des lotissements de la Galoisière 4. Il a été proposé à Michel BAULIN plusieurs suggestions. La dénomination "rue de la Vallée du Loir" est décidée.

-----

## 2\* PANNE TÉLÉPHONE ET INTERNET DANS LA COMMUNE DEPUIS LE 23 AVRIL 2022 :

Le Maire annonce aux élus que, d'après le fournisseur ORANGE, un vol de réseau en cuivre aurait été commis le samedi 23 avril 2022 pénalisant un nombre conséquent de foyers, commerces et administrations villainais qui n'étaient pas encore reliés à la fibre. Ils sont ainsi privés de téléphone et d'internet par l'ADSL.

Chaque semaine, le coordinateur des collectivités locales annonce une réparation pour le mercredi suivant, mais malheureusement cette panne dure.

La mairie est dépannée à minima par le transfert des appels du standard vers les téléphones portables des agentes administratives. Une clef "Air Box" permet de recevoir les mails sur l'ordinateur portable, mais pas de bénéficier des logiciels professionnels.

-----  
3\* TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

**Daniel GUÉRINET** annonce qu'un défi de la Biodiversité se déroulera le 21 mai 2022 de 14h00 à 17h00 sur la parcelle "l'Once" à La Bertraie. Un technicien du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) animera cette activité, dont le but est d'identifier le maximum d'espèces végétales et animales.

Lors de l'animation du 18 mars, il a été comptabilisé 225 espèces florales, 43 espèces d'oiseaux et de nombreux papillons. Un bilan sera donné à chaque commune.

Il a rencontré Willy CHESNEAU technicien communautaire responsable du GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui met en œuvre le bio cadre du GEMAPI et qui étudiera sur Villaines, le ruisseau du "Bouar" jusqu'au lieu dit "La Voie".

**Gervais COMPAIN** rappelle que l'Harmonie Le Bailleul-Villaines offrira (entrée gratuite, participation libre) un concert le samedi 21 mai à 20h30 à la salle des fêtes du Bailleul avec le concours de "l'orchestre à l'école" du Bailleul.

**Joël BIGNON** demande de passer un message pour signaler que l'arrêté préfectoral de restriction pour la grippe aviaire est toujours en vigueur.

**Christophe PERDRIX** rajoute qu'il n'y aura certainement pas de foie gras de canard français à Noël 2022. Il ne reste plus que 30 % de l'effectif "canards" dans les fermes. La question du vaccin devient une priorité.

**Marie-Laure MÉTIVIER** a constaté que le nombre de ragondins est important sur l'Argance au lieu-dit "Jaunay". Il est nécessaire d'envisager le recrutement d'un autre piègeur, car actuellement, seul Michel LE BLÉ assume ce piégeage.

**Jean-Marie PRECHAIS** demande si la cinquième classe va fermer à la prochaine rentrée. Quelques élèves supplémentaires ont été inscrits, ce qui amènerait l'effectif à 96. L'inspectrice d'Académie a été informée mais a, pour le moment, laissé peu de perspective. L'amicale des Parents d'Élèves est mobilisée. Le Maire va demander audience au Directeur d'Académie.

**Christelle PHILIPPE** demande s'il serait possible d'envisager, dans le cadre des soirées estivales, une balade avec pique-nique partagé.

Les élections législatives étant les 12 et 19 juin 2022 et se terminant à 18h00, elle prévient, dès maintenant qu'elle sera absente au premier tour. Christophe PERDRIX, Laurence COSNARD et Jean-Marie CHALOIGNE le seront au second tour. Gervais COMPAIN sera absent aux deux dépouillements. Le Maire va préparer un tableau pour la prochaine séance.

**Laurence COSNARD** remercie Christophe PERDRIX de bien vouloir préserver les trois potées de plantes de la salle de conseil municipal pendant les travaux de réaménagement de la mairie.

**Marie-Jo ROUAULT** annonce que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) va organiser un après-midi contes pour les Séniors le 31 mai 2022 à la salle des fêtes.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures vingt huit minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Jean-Marie CHALOIGNE

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Marie-Laure MÉTIVIER

Joël BIGNON

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN

Christelle LEVILLAIN